

Les 25 mesures adoptées lors de la 1^{ère} conférence de la vie associative

1. Mieux reconnaître le rôle des associations dans la vie démocratique

MESURES
1. Inviter par une circulaire du Premier ministre les ministères à consulter les associations en amont de la préparation des textes législatifs et réglementaires
2. et 3. Assurer une meilleure représentation des associations au CES et dans les conseils économiques et sociaux régionaux
4. Augmenter la représentation associative au sein du contingent français du CES européen.
5. Promouvoir l'adoption d'un statut de l'association européenne.
6. Développer la connaissance statistique de la vie associative
7. Mettre en ligne un répertoire national des associations
8. Intégrer dans les cursus de formation initiale des cadres de la fonction publique une sensibilisation à la vie associative

2. *Consolider les relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations*

MESURES
1. Mettre en place un groupe de travail sur la définition générale de la notion de subvention, de commande publique et de délégation de service public.
2. Réaffirmer, dans le cadre des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, le versement au premier trimestre d'une avance de 50% de la subvention.
3. Inclure dans les CPO une garantie minimale de financement allant jusqu'à 75% des engagements prévisionnels pour toute la durée de la convention.
4. Rendre possible l'allongement de la durée de toutes les CPO, l'évaluation devant intervenir avant le 1 ^{er} juillet de la quatrième année.
5. Renforcer l'offre financière à destination des associations en développant la garantie de prêts par la création d'un pôle de garantie solidaire.
6. Réalisation d'un guide pratique destiné à faire connaître aux associations les enjeux de la LOLF et ses conséquences sur leurs relations contractuelles avec les pouvoirs publics.
7. Dématérialiser la demande de subvention.
8. Instituer dans chaque département un pôle unique, sous la responsabilité du Délégué départemental de la vie associative, visant à accueillir les associations dans leurs démarches administratives et leurs recherches de conseils.

3. Mieux accompagner et reconnaître l'activité bénévole

MESURES
1. Étendre le périmètre de la médaille jeunesse et sports à tous les acteurs de la vie associative.
2. Étendre le champ d'intervention des Centres de ressources et d'information des bénévoles à l'ensemble des associations.
3. Créer un label national pour les structures qui mettent en adéquation l'offre et la demande de bénévoles et d'associations.
4. Créer un répertoire national de bénévoles qui grâce aux nouvelles technologies mobilisables rapidement en cas de crise.
5. Favoriser le bénévolat en ligne.
6. Inciter à la prise en compte du bénévolat des étudiants dans leur cursus d'études supérieures.
7. Créer une semaine de la citoyenneté avec comme point d'orgue la journée mondiale du bénévolat le 5 décembre.
8. Développer l'assurance pour l'activité des bénévoles par une aide financière de l'État.
9. Créer le chèque repas du bénévole.